



Délibération
N° 2022-028

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : RENOVATION D'UN LOCAL ASSOCIATIF : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Date de la convocation : 13/05/2022

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le dix-sept mai à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICH Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles .

Mme M. LEONARDI Bernard a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
Mme CASANOVA Nicole a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. POLIFRONI Bruno,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme MANDRICH Marie-Paule,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 11

Absents : 5

Représentés : 7

Mme FILIPPI Augusta a été nommée secrétaire.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de remettre en état le bâtiment situé à San Martino village en vue de la mise à disposition des chasseurs, pour lequel il sera nécessaire de refaire la charpente et de mettre en sécurité l'installation électrique en la rénovant dans son intégralité.

Dans le cadre de cette rénovation, un échange aura lieu avec l'architecte des bâtiments de France pour savoir si la toiture sera refaite à l'identique, ou, ce que propose la Commune, réalisée en Lauzes. Une isolation thermique sera mise en place.

Le coût de cette opération est estimé à : 25 200 € HT-



Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le plan de financement suivant, à autoriser le Maire à signer tous documents et à solliciter nos partenaires financiers à hauteur de 80% du montant HT de l'opération :

Opération : Rénovation local associatif à San Martino	Montant HT	taux
État- plan de relance	5 040.00 €	20%
Collectivité de Corse (Dotation quinquennale)	15 120.00 €	60%
Commune	5 040.00 €	20%
total	25 200.00 €	100%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

DÉCIDE

- Approuve le programme,
- Autorise le maire à solliciter l'aide de l'Etat (Plan de relance) à hauteur de 20% du montant HT, et de la Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale) à hauteur de 60% du montant HT.
- Fixe ainsi le plan de financement

Opération : Rénovation local associatif à San Martino	Montant HT	taux
État- plan de relance	5 040.00 €	20%
Collectivité de Corse (Dotation quinquennale)	15 120.00 €	60%
Commune	5 040.00 €	20%
total	25 200.00 €	100%

- Autorise le maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, opération 22-02.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220517-0362022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022